



## **CONSEIL DU 8e ARRONDISSEMENT**

**SÉANCE DU 29 JUIN 2026**

### **VŒU**

**déposé par Catherine LÉCUYER, Eric SCHAHN, Stéphanie MAMAN, Erwan LECLERC,  
Sylvie DAO-BERNA, Laurence RIOT LAMOTTE et Ronan GUÉVEL**

#### **Relatif à l'adaptation climatique et à la création d'un bouclier thermique global pour les écoles et les crèches du 8e arrondissement**

Considérant que le changement climatique entraîne une augmentation de la fréquence, de l'intensité et de la durée des épisodes de chaleur à Paris, avec des conséquences directes sur la santé et le bien-être des enfants (en bas âge et scolarisés), des personnels éducatifs et de la petite enfance, ainsi que de l'ensemble de la communauté scolaire ;

Considérant que les établissements scolaires et de la petite enfance constituent des équipements publics essentiels qui doivent pouvoir continuer à accueillir les enfants dans des conditions de confort thermique et de sécurité sanitaire adaptées aux défis climatiques du XXIe siècle ;

Considérant que l'adaptation du patrimoine scolaire et des crèches parisiennes constitue un enjeu de santé publique, de continuité du service public et de résilience de la ville face aux vagues de chaleur ;

Considérant que les solutions de rafraîchissement passif et les opérations lourdes de rénovation thermique des bâtiments - telles que le remplacement indispensable des menuiseries extérieures, voire la rénovation complète des façades comme l'illustre la situation de l'école Surène -, associées à la végétalisation, à la désimperméabilisation des sols et à l'amélioration de la ventilation, permettent de réduire significativement les températures ressenties au sein des établissements ;

Considérant qu'il est urgent d'accélérer la transformation des cours de récréation en "cours oasis" afin d'offrir des îlots de fraîcheur indispensables au cœur de notre arrondissement ;

Considérant que l'application de peintures blanches réfléchissantes (*cool roofing*) sur les toitures représente une solution technique passive agile et éprouvée pour réduire l'absorption de chaleur par les bâtiments ; qu'un essai de ce type devait être mené sous la précédente mandature mais qu'aucun bilan ni retour d'expérience n'a été communiqué depuis lors ;

Considérant que le réseau de froid urbain exploité par la société concessionnaire Fraîcheur de Paris constitue une infrastructure performante et décarbonée permettant de produire du froid avec un impact environnemental limité ;

Considérant que les données publiques de la société Fraîcheur de Paris indiquent que la totalité des écoles et des crèches du 8e arrondissement sont techniquement reliables à ce réseau ;

Considérant que l'école Monceau bénéficie déjà d'un raccordement à ce réseau, démontrant la faisabilité technique et la pertinence de cette solution dans le 8e arrondissement ;

**Sur proposition de Catherine LÉCUYER, Maire du 8e arrondissement, et des élus de la majorité, le Conseil du 8e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :**

1. Établisse un diagnostic thermique complet de l'ensemble des espaces recevant du public des écoles et des crèches du 8e arrondissement, identifiant les espaces les plus vulnérables aux fortes chaleurs et définissant un programme d'intervention priorisé et pluriannuel ;
2. Inscribe au Plan d'investissement de la mandature (PIM) un programme de résilience climatique des écoles et des crèches du 8e arrondissement, comprenant notamment :
  - a. l'amélioration globale de l'isolation thermique des bâtiments, en intégrant prioritairement le remplacement des menuiseries extérieures et la rénovation des façades (notamment pour le site Surène) ;
  - b. le déploiement de protections solaires extérieures ;
  - c. la rénovation et l'adaptation des toitures, incluant la relance et la généralisation des expérimentations de peintures blanches réfléchissantes, ainsi que leur végétalisation lorsque c'est structurellement possible ;
  - d. l'amélioration de la ventilation naturelle et nocturne ;
  - e. l'accélération soutenue du déploiement des "cours oasis" et la poursuite de la végétalisation et de la désimperméabilisation des espaces extérieurs.
3. Étudie, en lien avec Fraîcheur de Paris, les conditions techniques, financières et calendaires permettant le raccordement progressif et systématique de l'ensemble des écoles et des crèches du 8e arrondissement au réseau de froid urbain, l'ensemble de ces établissements étant identifié comme raccordable d'après les données du concessionnaire, et en s'appuyant sur le retour d'expérience positif de l'école Monceau.

4. Présente un calendrier de déploiement et un état d'avancement annuel des actions engagées, assortis d'indicateurs de confort thermique et de performance énergétique par établissement (scolaire et petite enfance).